

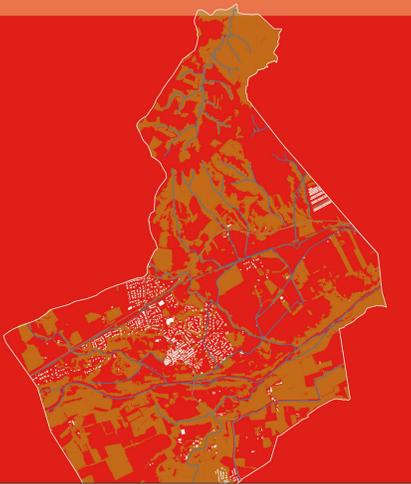
PLAN LOCAL D'URBANISME SAINT JEAN PLA DE CORTS

IV.B REGLEMENT GRAPHIQUE 2/2

Echelle 1/5000

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Déviation	Conseil Départemental	156 595 m ²
2	Aménagements viaires ...	Commune	24 459 m ²
3	Adaptation et recalibrage du chemin du Mas Chambon d'une largeur de 5m sur la partie contiguë à la chaussée actuelle)	Commune	2 972 m ²

MODIFICATION 1
ENQUETE PUBLIQUE



LEGENDE

- Zones Urbaines**
- UAa : trame urbaine spécifique du centre historique
 - UAb : faubourgs
 - UB : pavillonnaire structuré
 - UBa : double centralité square Guy Mâle + pourtour rond-point Saint Sébastien intégrant Gare
 - UBb : destiné à de l'habitat mixte afin d'accueillir une population intergénérationnelle
 - UBc : secteurs non raccordés au réseau collectif d'assainissement des eaux usées
 - UE : zone "économique"
 - Uep : zone "d'équipements publics"
- Zones A Urbaniser**
- 1AU : zone ouverte (habitat)
 - 1AUep : zone ouverte (équipement public)
 - 2AU : zone bloquée (habitat)
 - 1AUE : zone ouverte (activités)
- Zones Agricoles**
- A : espace agricole
 - Ah : hameau agricole de Villargel
 - Aj : espaces de jardins familiaux
- Zones Naturelles**
- N : espaces naturels sans spécificités
 - Nt : espaces naturels à vocation touristique ou de loisirs
 - Nc : secteur de carrières
 - Ncs : espaces naturels destinés à accueillir les bureaux et autres constructions/installations liées à la carrière (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité)
- Prescriptions**
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
 - Emplacement réservé (L151-41 du CU)
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation L151-6 du CU
 - Secteur patrimonial à protéger (L151-19)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination L151-11,2° du CU
- Informations**
- Périmètre de carrière
 - L221-1, L333-1 et L334-1 du code minier
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre L151-53-5 du CU
 - Zone concernée par les reculs de 75 et 100m de l'axe de la D900 (L111-6 du CU)

